COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le vingt-neuf mars deux-mil-vingt et un, à la salle polyvalente en raison des contraintes sanitaires liées à la gestion de la crise du Covid-19, à vingt heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. François SALLIOU, Maire de la commune.

Le secrétaire de séance est Mme Audrey COUTE.

<u>Présents</u>: M. François SALLIOU, Mme Nadège VERNEUIL, M. Éric BRÉHIN, Mme Aurélie GESTIN, Mme Agnès CASSIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. Mathieu CASTREC, M. François JÉGOU, M. Antoine MARIN.

Absente excusée: Mme Nadine HAMON (pouvoir à Nadège VERNEUIL)

Vote du budget prévisionnel 2021 du budget annexe multiservice

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget annexe multiservices. La proposition s'équilibre en <u>fonctionnement</u> à 29 359,93 € et présente en *dépenses* :

- > 2 720,00 € de charges à caractère général
- ➤ 410,00 € d'intérêts d'emprunts

et en recettes

- > 29 274,93 € d'autres produits de gestion courante
- > 85,00 € de produits des services et des ventes diverses

soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 26 229,93 €.

Pour la section <u>investissement</u>, les prévisions s'équilibrent à 74 032,00 € et présentent en *dépenses* :

- > 2 900,00 € de remboursement de capital d'emprunt
- > 53 900,00 € pour des travaux d'amélioration thermique au gîte et au bar
- ➤ 17 232,00 € d'études pour l'extension de l'épicerie et l'aide à l'acquisition d'une chambre froide et pour les *recettes*
 - ► 6 391,81 € de report de fonctionnement de 2020.
 - ➤ 26 229,93 € de virement de la section de fonctionnement.
 - > 3 078,26 € d'excédent d'investissement de 2020.
 - > 34 002,00 € de subvention dans le cadre du plan de relance du département pour les travaux au gîte et au café.
 - ➤ 4 330,00 € de DETR pour l'étude de l'extension de l'épicerie.

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget prévisionnel du budget annexe multiservices.

Vote du budget prévisionnel 2021 du budget principal

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget communal. La proposition de budget s'équilibre en <u>fonctionnement</u> à 172 570,00 € et présente en *dépenses* :

- > 62 804,93 € d'autres charges de gestion courante
- ➤ 45 640,00 € de charges de personnel
- > 43 770,00 € de charges à caractère général
- ➤ 8 956,44 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- ➤ 1 100,00 € d'intérêts d'emprunts

et en recettes

- > 76 620,00 € de dotations, subventions et participations
- > 72 300,00 € d'impôts et taxes
- ➤ 16 590,00 € d'autres produits de gestion courante
- ➤ 6 650,00 € de produit des services et des ventes diverses
- > 410,00 € de produits financiers

soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 10 298,63 €.

Pour la section investissement, les prévisions s'équilibrent à 247 378,78 € et présentent en dépenses :

> 210 378,78 € pour l'opération de valorisation du terrain du bourg

- ➤ 13 500,00 € d'opérations financières (capital de l'emprunt, amortissement, cautions des logements)
- > 15 000,00 € pour la préservation du chemin de croix de l'église
- > 5 000,00 € pour la desserte en électricité du terrain à urbaniser au bourg.
- > 3 500,00 € pour le remplacement des portes des logements communaux de l'ancien presbytère. et pour les *recettes*
 - ≥ 26 650,00 € de subvention pour l'opération de valorisation du terrain du bourg
 - 207 228,78 € d'opérations financières dont 133 226,42 € d'excédent d'investissement reporté de 2020, 55 487,29 € d'excédents de fonctionnement de 2020, 8 956,44 € d'amortissements, 9 400,00 € de FCTVA et 500,00 € de cautionnements.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le budget prévisionnel communal.

Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition il est nécessaire de fixer le taux d'imposition des taxes locales. Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020. A titre d'information, pour la commune, la différence entre les ressources à compenser et celles transférées du Département représente un déficit de 143 €. Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter les taux d'imposition, le conseil municipal propose un maintien des taux soit :

- Taxe foncière bâti :
 - Taux proposé pour 2021 : 42,84 % (taux communal initial : 23,31 % + taux départemental 2020 : 19,53 % = 42,84 %)
 - Base prévisionnelle 2021 : 75 700 €
 - Produit attendu 2021 avec maintien de taux : 32 430 €
- Taxe foncière non-bâti:
 - Taux proposé pour 2021 : 71,38 %
 - Base prévisionnelle 2021 : 25 400 €
 - Produit attendu 2021 avec maintien de taux : 18 131 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 pour, 2 contre, décide de maintenir les taux d'imposition de 2020 les portant pour 2021 à : Taxe foncière bâti : 42,84 %, Taxe foncière non-bâti : 71,38%.

Travaux d'isolation au gîte et au café – devis définitifs des différentes entreprises

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre des travaux d'isolation du gîte et du café, plusieurs estimatifs ont été fournis et pendant les travaux, de nombreux aménagements ont dû être réalisés. De plus, plusieurs intervenants ont le statut d'auto-entrepreneur, et, limités dans leur chiffre d'affaires, ils ont demandé si la mairie pourrait prendre en charge les acquisitions de matériaux auprès de leurs fournisseurs. Cette solution permet de plus de récupérer la TVA sur les acquisitions, le budget annexe multiservice autorisant la gestion de la TVA.

Les devis définitifs s'établissent comme suit :

Entreprise	Main d'œuvre / matériaux	Montant
T.O.N.I.	Main d'œuvre	12 167,33 € TTC
BRETAGNE MATERIAUX	Matériaux	5 652,67 € TTC
L'Atelier du π	Main d'œuvre	7 320,00 € TTC
Angèle DUTERTRE	Main d'œuvre	4 740,00 € TTC
Armen Menuiseries	Matériaux	8 724,38 € TTC
TOTAL		38 604,38 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les différentes délibérations concernant les lots isolation et huisseries déjà prises à ce sujet : délibération n°2021-03 du 04 janvier

2021 : l'offre de Teknic Original Natural d'Isolation de TREMARGAT pour un devis de 23 607 € TTC (TVA non applicable), pour le lot isolation des travaux d'amélioration du gîte et du café ; délibération n°2021-04 du 1^{er} février 2021 : travaux supplémentaires au gîte et au café rendus nécessaires en cours de travaux – devis d'enduit isolant chaux-chanvre sur la moitié du pignon nord de la cuisine du gîte pour 6 m² permettant une mise en valeur de la hotte de la cheminée et de la petite cheminée pour 566 € TTC (TVA non applicable) et un second devis concernant l'isolation de la cage d'escalier pour environ 22 m². Ce devis s'élève à 1 858 € TTC (TVA non applicable) ; délibération n°2021-18 du 1^{er} mars 2021 attribuant le marché lot huisseries l'atelier du π pour la partie pose et l'entreprise ARMEN pour la partie fourniture pour un total de 11 274,38 € TTC ; valider les nouveaux devis tels que présentés cidessus.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire rappelle que les déclarations d'intention d'aliéner correspondent à des demandes faites par les Notaires pour des terrains sur lesquels la commune est susceptible d'avoir un droit de préemption (c'est-à-dire dans le périmètre Ub et AUBr du Bourg). La DIA présentée correspond à la parcelle de terrain communal à proximité de la mairie cadastrée section A n°1164 créée à la demande d'un riverain qui souhaite en faire l'acquisition afin de disposer d'un droit privatif à proximité immédiate de son habitation. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, annonce renoncer à son droit de préemption sur ce bien.

Analyse d'eau

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine ROUXEL, Conseillère Municipale, membre de la commission espaces verts et patrimoine. Ladite commission projette la mise en valeur de la fontaine au bourg, au croisement de la route de Kergonan. Dans ce cadre, la commission s'interroge sur la qualité de l'eau produite par cette source. LABOCEA a donc été sollicité pour réaliser une étude de la qualité de l'eau. Le devis s'élève à 281,27 € TTC. Après vérification, les recherches portent sur les mêmes éléments que l'analyse de l'eau du réseau faite chaque année par ce laboratoire pour le compte de l'ARS. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ce devis auprès de LABOCEA pour 281,27 € TTC; autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Devis desserte eau potable de la parcelle à urbaniser rue des Belles Dames

Monsieur le Maire donne lecture du devis établi par Véolia pour réaliser l'adduction d'eau du terrain destiné à recevoir une maison PMR par l'intermédiaire du bailleur social Côtes d'Armor Habitat. Il est prévu que le raccordement au réseau d'eau soit à la charge de la commune. Le devis s'élève à 1138,18 € HT, soit 1 365,82 € TTC. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis présenté par VEOLIA pour un total de 1 365,82 € TTC ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Ouestions Diverses

- Monsieur le Maire annonce qu'il a été contacté par une porteuse de projet concernant la mise en place d'une bibliothèque itinérante sur le territoire de la CCKB. Consulté, le Conseil Municipal décide de confier les échanges avec la demandeuse à la commission vie sociale et précise qu'il existe d'ores et déjà à la mairie une possibilité d'emprunter des ouvrages mis à disposition par la Bibliothèque des Côtes d'Armor.
- Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie BENIBRI, propriétaire du restaurant Coriandre à TREMARGAT. Elle annonce vouloir arrêter son activité et mettre en vente le restaurant et le logement attenant afin de pouvoir s'investir dans un nouveau projet. Elle précise avoir été contactée par d'éventuels repreneurs et être confrontée à une réticence des banquiers à prêter la somme nécessaire à l'acquisition des murs et du fonds de commerce en raison de l'épidémie de Covid19. En effet, actuellement, aucune date n'est envisagée pour la réouverture des restaurants. Elle propose son bien à la commune qui pourrait ainsi y installer des gérants. Le loyer du commerce et du logement couvrirait l'annuité de dette liée à l'acquisition. La somme nécessaire est supérieure à 300 000 €. Consulté, chaque élu a pu exprimer son avis et il en ressort que le restaurant est un élément moteur de la commune qui a acquis une notoriété et permet à de nombreux producteurs locaux d'écouler et faire connaître leurs produits. De plus, un grand

nombre de personnes qui viennent se restaurer, passent dans les autres commerces (producteurs, café, épicerie, gîte...). D'un autre côté, il s'agit d'un investissement très important pour une commune comme TREMARGAT et le réaliser signifierait réduire la possibilité d'emprunt de la commune à moyen terme en raison d'un taux d'endettement trop élevé. Ainsi, certains projets communaux pourraient être bloqués faute de possibilité de financement. Il se pourrait également que l'acquisition par la municipalité empêche une initiative privée qui pourrait également être intéressante pour la commune. Enfin, il est rappelé que la municipalité dispose d'un droit de préemption sur les propriétés vendues dans la zone du Bourg et que cela permet à Madame BENIBRI de continuer ses démarches de vente en permettant au final au Conseil Municipal de faire valoir ce droit après prise de renseignements extérieurs et décision murie, le cas échéant.

- Madame Nadège VERNEUIL, 1ère adjointe au Maire, en charge de l'urbanisme et de l'habitat, propose que lors du prochain conseil municipal, soient abordées des projections pour urbaniser la nouvelle zone à construire du Bourg. Elle propose que les Conseillers Municipaux recueillent les idées dont ils entendent parler.
- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DEPAYS, locataire de la zone de carrières communales pour lesquelles il a signé un bail à vocation environnementale. Il annonce vouloir ouvrir le lieu au public et proposer le 10 avril, si les conditions sanitaires le permettent, quelques conférences dans le cadre d'une fête de la nature sauvage.
- Monsieur Antoine MARIN, Conseiller Municipal, rappelle que le Conseil Municipal a été destinataire d'une demande de soutien de la part du Carré Magique, espace culturel de LANNION, actuellement occupé par les acteurs du monde culturel à l'arrêt depuis de nombreux mois en raison de la gestion de la crise sanitaire. Le collectif demande une réouverture des lieux culturels dans les meilleurs délais. Consultés, les Conseillers Municipaux expriment leur soutien au collectif.
- Madame Aurélie GESTIN, Conseillère Municipale, demande la possibilité que soit créée une adresse courriel fonctionnelle pour la diffusion d'informations municipales du type chantiers participatifs, réunions publiques etc... Consultés, les Conseillers Municipaux chargent la commission communication de créer et alimenter cet outil.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal n'ayant d'autre point à aborder, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.